

Rentrée scolaire 2
et COVID-19 :
Comment ça se
passe?

Liste des ensei- 2
gnants des écoles
à fournir

Recherchés 3

Comités 4
du CSSVDC

Des nouvelles du 5
CFN et du CF de
la FAE

INVITATION : 5
Séminaires de
planification de la
retraite 2020-
2021

Le CPE, le pou- 6
voir du collectif

TANDEM 6-7

Précisions impor- 7
tantes quant à la
tâche du person-
nel enseignant au
secteur des
jeunes

Remise des rele- 8
vés de paie

Nouveau partage 10
des tâches

Réponse à un ar- 11
ticle de la Presse

Un accueil chaleureux et fort apprécié!

Bonjour à vous,

Je veux, par la présente, profiter de l'occasion pour vous communiquer que nous étions heureuses de voir plusieurs membres désirant s'impliquer au sein du SEHY. Au nom de l'équipe du SEHY, je remercie les quatre excellentes personnes enseignantes qui se reconnaîtront très certainement dans mes précédents propos. J'ai l'impression de sentir que nombreux d'entre vous veulent entendre l'appel à l'engagement que l'équipe actuelle tente de faire. Ceci nous donne de l'énergie!

Aussi, je désire vous transmettre que la personne enseignante qui fut sélectionnée par le Conseil d'administration, par voie d'acclamation au bout du processus, est M^{me} Marie-France Lemieux. Donc, je tiens, en tant que présidente, mais aussi au nom de toute l'équipe des libérées, la remercier chaleureusement de s'être présentée et d'avoir accepté ce mandat pour la présente année scolaire.

Madame Lemieux s'occupera principalement des dossiers portant sur les secteurs du primaire et du préscolaire, de l'orthopédagogie et de son sujet connexe, les EHDAA, ainsi que de la retraite.

Je vous souhaite, M^{me} Lemieux, « bon vent » sur la mer tumultueuse syndicale à bord de notre navire du SEHY.

Alina Laverrière, présidente

Pour répondre à vos
questions
CNESST: [https://
capeutfairemal.com/](https://capeutfairemal.com/)



Rentrée scolaire et COVID-19 : Comment ça se passe?

167 personnes du SEHY ont répondu à la consultation de la FAE. Nous comprenons que le travail vous sort par les oreilles ces temps-ci, mais les précieuses minutes prises pour remplir les consultations nous aident à avoir un portrait d'ensemble de la situation. Voici ce qui en est ressorti pour les enseignants du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs :

- 77 % des enseignants observent une dégradation de leur santé psychologique, causée par la surcharge de travail liée à la COVID-19;
- 88 % des enseignants observent une dégradation de la santé psychologique de leurs collègues, causée par la surcharge de travail liée à la COVID-19;
- 85 % des enseignants ont vu leur tâche augmentée et, pour la majorité des enseignants, cette augmentation est de plus de 30 minutes par jour;
- La tâche est surtout alourdie par le nettoyage des mains et le rappel du respect des mesures de la Santé publique ainsi que par la désinfection du local et des outils pédagogiques;
- Malgré le désir du ministre de porter une attention particulière aux besoins des élèves en difficulté, 70 % des enseignants observent le même niveau, ou même une diminution de services directs aux élèves.
- Le CSS refuse toujours de permettre aux enseignants de faire du télétravail, malgré le fait que pour 20 % des enseignants, il est impossible de respecter la distanciation dans les salles du personnel.

Voyez-vous; ces données probantes nous donnent du jus afin de pouvoir vous défendre auprès du Centre de services scolaire! La prochaine consultation a pour but de connaître les besoins pédagogiques des enseignants dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Vous pouvez aller lire le communiqué de presse de la FAE, envoyé en même temps que cette édition de *l'Éclair*.

Roxanne Charlebois, trésorière

Consultation

**LES ENJEUX PÉDAGOGIQUES
EN TEMPS DE COVID-19**

Du MERCREDI 30 SEPTEMBRE
au VENDREDI 9 OCTOBRE 2020



fédération
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT
lafae.qc.ca

Liste des enseignants des écoles à fournir

Nous avons besoin d'une liste des enseignants de chaque école, idéalement avec une adresse courriel personnelle, afin que l'on puisse mettre nos dossiers à jour. Le délégué d'une école peut s'en charger, mais il faudrait un ou une brave volontaire dans les écoles sans délégué.

Roxanne Charlebois, trésorière

Recherchés

Nous avons été ravis par vos réponses à nos demandes d'implication! Si vous souhaitez vous impliquer pour améliorer vos conditions de travail, nous cherchons des :

- Volontaires pour participer au **comité de mobilisation** du SEHY (responsable : Julie Lareau);
- Intéressés à faire partie des **groupes ou tables de travail** de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) :

- Groupe de travail ECR;
- Groupe de travail sur la francisation;
- Groupe de travail maternelle 4 ans;
- Groupe de travail préscolaire 4 ans;
- Groupe de travail sur la réalité enseignante, matières principales;
- Groupe de travail sur la réalité enseignante du secondaire, autres matières;
- Groupe de travail sur la réalité enseignante des profs titulaires au préscolaire;
- Groupe de travail sur la réalité enseignante des spécialistes au préscolaire et au primaire;
- Groupe de travail de la réalité enseignante des matières du secondaire;
- Table de travail des responsables locaux en environnement.

⇒ Les groupes ou tables de travail servent de lieu de rencontre et de discussion de tous les affiliés de la FAE à propos d'un sujet précis. Les résultats de ces travaux vont permettre à la FAE d'avoir une position claire sur différents sujets.

⇒ Les rencontres, peu nombreuses, vont s'effectuer virtuellement pour le temps de la pandémie.

⇒ Vous serez libérés afin de participer aux rencontres.

⇒ Si vous êtes intéressés ou avez des questions, veuillez écrire à Roxanne Charlebois.

- **Délégués d'école** pour les écoles suivantes :

- Centrale;
- Curé-A.-Petit;
- De l'Assomption;
- De la Chantignole;
- De la Clé-des-Champs;
- De l'Orée-des-Cantons (pavillons Notre-Dame et Saint-Bernardin);
- Du Phénix (pavillons Sainte-Marie et Saint-Eugène);
- Du Premier-Envol;
- Eurêka;
- Joseph-Poitevin;
- Mgr-Desranleau;
- Notre-Dame-de-Lourdes;
- Saint-André;
- Saint-Bernard;
- Saint-Édouard;
- Saint-François-d'Assise;
- Saint-Joseph (Notre-Dame-de-Stanbridge);
- Saint-Jacques;
- Saint-Léon;
- Sainte-Thérèse;
- Pénitencier.



Enseignants recherchés (suite)

- ⇒ Un délégué est le représentant officiel du SEHY dans son milieu de travail. Il informe le SEHY des irritants de son milieu de travail et manquements à la convention collective.
- ⇒ Le délégué assiste aux réunions du Conseil des délégués et prend position sur des enjeux importants. Il remet aux enseignants la documentation fournie par le Syndicat.
- ⇒ Le délégué répond aux questions des enseignants ou indique où aller trouver les réponses.
- ⇒ Une allocation de 30 \$ est accordée pour chaque participation aux assemblées des personnes déléguées, virtuelle ou non. Lors d'assemblées des personnes déléguées, un montant de 7 \$ par heure jusqu'à un maximum de 25 \$ par jour, sera accordé pour les frais de gardiennage aux personnes déléguées qui en font la demande. Pour plus de détails : <https://sehy.qc.ca/politique-et-reglements/>.
- ⇒ Pour être délégué, vous devez retourner l'annexe 2 (<https://sehy.qc.ca/formulaires/>) dûment remplie.

Roxanne Charlebois, trésorière

Comités du CSSVDC

Voici les membres des différents comités qui siègeront avec le CSS. Si vous avez des questions ou des points à soulever, n'hésitez pas à contacter les membres des comités appropriés :

- **Santé et sécurité du travail (SST)** : Alina Laverrière, Roxanne Charlebois et Julie Lareau;
- **Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)** : Alina Laverrière, Marie-Jeanne Lévesque, Marie-France Lemieux et Chantal Beauchemin;
- **Perfectionnement** : Marie-Jeanne Lévesque, Marie-France Lemieux, Laurent Constantin et Roxanne Charlebois;
- **Comité des relations de travail et de participation (CRTP)** : Alina Laverrière, Julie Lareau, Roxanne Charlebois, Marc-André Lalonde et Lydia Beaudoin-Desrochers;
- **Négociation locale** : Alina Laverrière, Marie-France-Lemieux, Roxanne Charlebois, Stéphanie Guérin et Sophie Veilleux comme porte-parole;
- **Insertion professionnelle** : Alina Laverrière, Laurent Constantin, Roxanne Charlebois et Lydia Beaudoin-Desrochers.

Roxanne Charlebois, trésorière



Des nouvelles du Conseil fédératif de négociation (CFN) et du Conseil fédératif (CF) de la FAE

Les 23 et 24 septembre derniers ont eu lieu respectivement le Conseil fédératif de négociation (CFN) et le Conseil fédératif (CF) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Plusieurs informations en sont ressorties. Elles seront donc discutées lors de la réunion du Conseil des délégués et de l'assemblée générale.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée

INVITATION : Séminaires de planification de la retraite 2020-2021

L'Association de personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE) tiendra des **séminaires virtuels** de planification de la retraite qui seront divisés en trois volets :

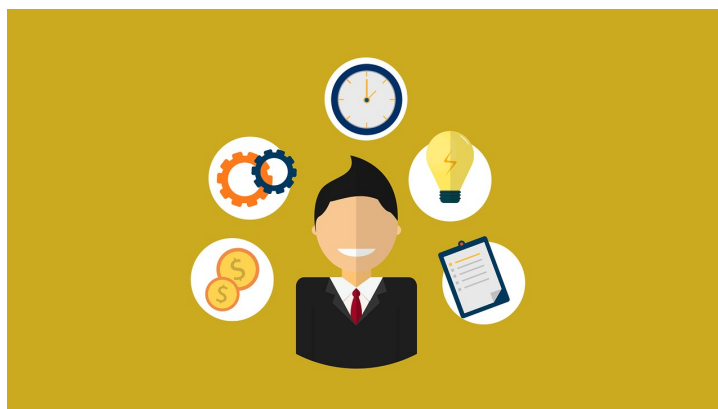
- **Samedi 6 février 2021 de 9 h à 12 h** : « Les régimes de retraite »;
- **Lundi 8 février 2021 de 18 h à 19 h 30** : « Les assurances à la retraite »;
- **Mercredi 10 février 2021 de 18 h à 19 h 30** : « Les finances à la retraite ».

Ces séminaires s'adressent **en priorité** aux personnes prévoyant prendre leur retraite **d'ici le 31 décembre 2021**. Il est important de noter qu'il ne sera pas possible de s'inscrire séparément à un ou deux volets puisque le séminaire est un tout comprenant trois volets. Le nombre de places est limité à **50 appareils connectés par séance**. Les frais d'inscription sont de **40 \$** et sont assumés par le SEHY pour ses membres qui n'ont pas déjà participé à un séminaire de planification de la retraite auparavant. Le tarif comprendra les frais pour **l'animation, la documentation et l'organisation du séminaire**. Un formulaire d'inscription vous sera acheminé au tout début du mois de novembre. **La date limite pour vous inscrire sera le 13 novembre 2020**.

Si votre date de retraite est prévue avant le mois de février 2021 ET que vous n'avez pas déjà assisté aux séminaires antérieurement, veuillez communiquer le plus rapidement possible avec Marie-France Lemieux par courriel ou bien par téléphone. Une autre date pourrait vous être proposée afin que vous ayez à temps toutes les informations relatives pour la préparation de votre retraite.

Par ailleurs, si votre date de retraite est prévue à partir de 2022, il vous est tout de même possible de vous inscrire aux séminaires, mais votre place n'est pas assurée. Vous pouvez donc signifier votre intérêt à la même personne du SEHY nommée ci-haut.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée





Le CPE, le pouvoir du collectif

Avec les nombreuses demandes des directions, certaines y allant avec l'adage « diviser pour mieux régner », nous souhaitons vous rappeler qu'il vous est possible de parler au nom des enseignants « ensemble » et non individuellement.

Voici, **en résumé**, des éléments importants à revoir concernant le Comité de participation des enseignants (CPE), dans l'**Entente locale** :

Clause 4-2.06 (page 6) : Le Comité de participation des enseignants **participe, propose ou est consulté** (voir le tableau A1). Le Comité de participation des enseignants soumet une recommandation à la direction.

Clause 4-2.11 (page 9) : Les objets de consultation - le CPE soumet une recommandation écrite à la direction sur ces objets (quelques exemples) :

- 1. les modalités d'**encadrement** et de **récupération**;
- 6. le système des **surveillances** comprises dans la tâche éducative;
- 8. l'utilisation et le contenu des **journées pédagogiques**;
- 12. **la suppléance selon le système de dépannage** prévu à la clause 8-7.11 E);
- 17. le moment, le contenu et les modalités des rencontres du personnel prévues à la clause 8-7.10;
- 20. l'assignation de la **surveillance de l'accueil et des déplacements**.

Clause 4-2.15 (page 10) : **La direction doit**, dans un délai raisonnable, étudier les recommandations et **informer le Comité de participation des enseignants** des décisions prises et en cas de refus, des motifs.

La voix du CPE représente l'ensemble des enseignants et aura plus de poids auprès de votre direction qu'un individu à la fois qui parle pour lui-même. De plus, les procès-verbaux et suivis par la direction laissent des traces écrites...

Julie Lareau, deuxième vice-présidente



TANDEM

En plus du programme d'aide aux employés fourni par le CSS, les assurés de *La Capitale* profitent du service de soutien *TANDEM*. Appelez au 1-855-874-8558 pour obtenir un service d'orientation et d'intervention à court terme. Voici un extrait de la politique de *La Capitale* :

7.8 Services de soutien (TANDEM)

7.8.1 En cas de problèmes personnels pouvant affecter l'équilibre ou la santé psychologique et un fonctionnement normal, l'Assureur fournit aux personnes assurées un service d'aide et de consultation selon les modalités et pour les raisons suivantes :

- a) service d'aide aux personnes assurées ayant des difficultés de relation de couple et/ou familiales;
- b) service d'aide aux personnes assurées ayant des difficultés reliées au travail;
- c) service d'aide aux personnes assurées ayant des difficultés personnelles : perte d'intérêt, fatigue, stress, insomnies, épuisement professionnel;
- d) service d'aide aux personnes assurées abusant d'alcool, de drogues et/ou de médicaments.

Ce service est un service d'orientation et d'intervention à court terme. Il peut être étendu à 12 heures par personne assurée, par année pour l'ensemble des services mentionnés.

Précisions importantes quant à la tâche du personnel enseignant au secteur des jeunes

Certains membres nous ont informés de situations ne respectant pas leur tâche enseignante. Il est donc bien important de rappeler quelques composantes du « travail au lieu assigné » et du « travail de nature personnelle ».

« Travail au lieu assigné » (TLA) – 8 heures par cycle de dix jours

Entre autres :

- L'enseignant suit des formations (à sa propre demande ou à la demande de sa direction);
- L'enseignant prend connaissance et applique des procédures relatives à la préparation de l'enseignement à distance.

« Travail de nature personnelle » (TNP) – 10 heures par cycle de dix jours*

Entre autres :

- Préparation de cours et leçons;
- Planification et rédaction d'exercices, confection d'outils et de matériel;
- Lecture;
- Correction d'examens;
- Photocopie;

*Il revient à l'enseignant de déterminer quel travail il accomplit pendant son temps de nature personnelle.

Votre direction ne peut pas vous demander de suivre des formations ou encore de prendre connaissance et d'appliquer des procédures relatives à la préparation de l'enseignement à distance sur votre TNP. Lorsque votre direction veut vous ajouter des tâches qui touchent donc votre TLA, et que vous en avez déjà assez, demandez-lui de vous indiquer où cela peut rentrer dans votre horaire. Si votre direction convient d'un dépassement de tâche, assurez-vous d'avoir une entente écrite pour la rémunération supplémentaire qu'elle devra vous verser.

Marie-France Lemieux, enseignante libérée



Remise des relevés de paie

Bonjour Mesdames, Messieurs,

Le 10 septembre dernier, la première réunion du comité de relations de travail et de participation (CRTP) s'est tenue avec la partie patronale; nous nous sommes entendus sur la tenue d'une exception à ce qui est conventionné quant au relevé de salaire à transmettre de manière papier aux employés.

Voici l'extrait de l'Entente locale actuelle :

Clause 6.9.09 : « Avec toute modification au montant brut de la paie régulière, la Commission fournit, par écrit sur le relevé de salaire ou dans certains cas sur un document en annexe du relevé, les motifs à l'appui de cette modification. »

Il est à noter que, localement, il a été négocié d'effectuer l'arrêt des envois papier et de s'en tenir qu'à l'envoi électronique. Je précise que, lors de la tenue de la dernière assemblée générale, il a été voté d'accepter l'entente de principes. Donc, cette clause est modifiée (en cours d'écriture) afin de permettre au CSS de procéder aux envois que par la voie électronique lorsque l'Entente sera signée.

Le CSS veut devancer en raison du risque de la contraction de la COVID-19 accentué par la manipulation des personnes-ressources au département de la paie.

Les représentants au CRTP du SEHY et du CSS perçoivent qu'il apparaît avantageux en économie de papier et en amélioration de la condition environnementale de procéder ainsi.

En considérant que nous avons pu nous adapter à cette manière de faire depuis le mois de mars dernier sans perception d'anicroche, nous croyons que nous pouvons poursuivre ainsi jusqu'à la signature de la nouvelle Entente locale.

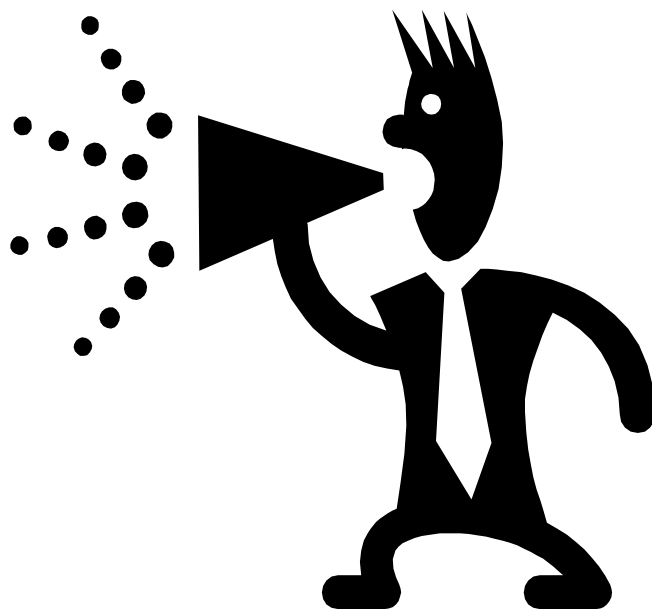
Pour finir, je tiens tout de même à mentionner que le SEHY comprend les conséquences et les risques que des manipulations excédentaires comme la livraison des relevés comme ceux-ci puissent apporter. Je tiens simplement à souligner de nouveau que, lorsque le SEHY intervient auprès du CSSVDC afin de transmettre qu'il y a insuffisance du temps de conciergerie ou que le temps de surveillance augmenté pour les enseignants provoque également ces risques de contagion, le discours du CSS est tout autre. L'impact financier est toujours trop grand. Le temps de rencontre du personnel refusé à être fait à la maison... Ne pensez qu'à cela! Qui magazine ces dossiers à régler sur le dos de la COVID, croyez-vous? Qui est de bonne foi unilatéralement, croyez-vous?

Merci de votre attention!

Alina Laverrière, présidente

La parole aux membres

**Cet espace vous est réservé :
faites-nous parvenir vos textes d'opinion
à marieevpicard@sehy.qc.ca.**





Nouveau partage des tâches

Qui dit nouvelle enseignante libérée, dit remaniement des dossiers à l'interne. Veuillez, s'il vous plaît, adresser vos demandes aux personnes correspondantes :

Alina Laverrière (présidente) - alinalaverriere@sehy.qc.ca :

- Négociation locale;
- Médias;
- Tout autre dossier.

Julie Lareau (deuxième vice-présidente) - julielareau@sehy.qc.ca :

- Pénitencier;
- FGA/FP;
- Assurances;
- Santé et sécurité au travail (sauf retraits préventifs);
- Négociation nationale.

Roxanne Charlebois (trésorière) - roxannecharlebois@sehy.qc.ca :

- Communications;
- Secondaire;
- Enseignants à statut précaire;
- Droits parentaux (et retraits préventifs).

Marie-France Lemieux – mariefancelemieux@sehy.qc.ca

- Primaire;
- Préscolaire;
- Orthopédagogie;
- Retraite;
- EHDAA.

Couvre-visages

Il nous reste des couvre-visages rouges avec le logo de la FAE, fait en coton, au Québec. Écrivez-nous si vous en voulez d'autres!

Réponse à un article de *laPresse*

Bonjour à vous,

Je profite de la parution de *l'Éclair* pour vous partager le texte que j'ai transmis à *laPresse* pour réagir à l'éditorial de M. François Cardinal. Je sais que nous rejoignons une belle quantité de nos membres par le biais de notre page Facebook. Toutefois, il faut admettre que plusieurs d'entre vous sont davantage à l'aise de s'en tenir à recevoir de nos nouvelles seulement via *l'Éclair*. Donc, je vous partage ma demande de sortie médiatique que j'ai effectuée le 20 septembre auprès de ce média. Pour consulter l'éditorial dans toute son intégral, voici le lien Internet : <https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2020-09-19/retour-en-classe/une-etoile-dans-le-dossier-du-ministre.php>.

Merci et bonne journée!

L'intégral de mon texte envoyé :

« Je bouille en ce moment suite à la lecture de l'article de M. François Cardinal paru le 19 septembre 2020. En termes de santé publique, la réouverture des écoles peut être satisfaisant, mais les conditions actuelles sont inquiétantes pour la réussite des élèves et la santé, autant mentale que physique, des enseignants. Restons aussi prudents et prudentes!

En réalité, les profs et les parents ne savent toujours pas quoi faire lorsqu'un enfant a des symptômes. La Santé publique et Info-Santé se contredisent quant à la nécessité de faire un test de dépistage. Le MEES transmet, par ses communiqués, une perception de tolérance des « tousseux ». Certaines directions d'écoles suivent ces communiqués et vont à l'encontre des directives émises par la Santé publique, et les enseignants doivent respecter ces consignes contradictoires sous peine de sanctions. C'est difficile de s'y retrouver, mais pourtant M. Cardinal semble trouver que le ministre mérite une étoile selon son texte de la section « Débats » du 19 septembre.

Ça ne va pas bien dans nos écoles! Bien des règles prioritaires sont encore difficiles à faire respecter par nos élèves. La tâche est lourde avec un programme qu'on vise enseigner à 100 % des matières dans un contexte où on demande de faire des tâches en surplus, en plus de rattraper les notions manquées l'an passé. On fait des ajouts de surveillance à faire par les profs, on leur ajoute plus de temps de nettoyage... Avec des consignes de nettoyage à géométrie variable d'une école à l'autre sans avoir l'assurance que les produits sont utilisés par les bonnes personnes au bon moment. Imaginez... Il a été suggéré à certains profs de responsabiliser des élèves à s'occuper d'une partie du nettoyage. Nocif? Utilisé correctement?

Parlons aussi de cet entêtement de notre CSS à ne pas vouloir laisser les profs faire du télétravail ou assister aux réunions, qui regroupent parfois plus de 40 personnes, de manière virtuelle. On ne veut pas faire confiance aux bons profs! La distanciation n'est pas possible dans certains bureaux, donc les profs doivent travailler avec lunettes et masques pour planifier et corriger. Seriez-vous capable d'être productifs dans de telles conditions?

Le constat est grave! C'est urgent! Les profs et le personnel des écoles sont déjà fatigués, et nous n'avons même pas fini le mois de septembre.

Alors, Monsieur Cardinal... Non, ce n'est pas une réussite! Le recours de la FAE est pertinent puisque le risque de contagion est présent dans les écoles, et qu'il n'y a toujours pas de plan clair et uniforme partout. Malgré les cas confirmés peu élevés, selon vous, de contraction de la maladie du nouveau coronavirus, nous n'avons toujours pas à l'heure actuelle un portrait clair des absences à cause de symptômes, de tests et de cas confirmés. Ce n'est pas une gestion à l'« à peu près » qu'on veut, mais bien une gestion en contrôle dans nos milieux scolaires. On nous informe seulement des cas confirmés. Doit-on trouver cela suffisant? Comment faire de la prévention face à une maladie potentiellement mortelle dans un contexte semblable? Pendant ce temps, il y a état de risque. Qui devra composer avec celui-ci? L'enfant? L'enseignant? La directrice?... Le parent? Et qui en prendra le blâme? Tous ceux et celles qui auront dénaturé la réalité dans laquelle on est plongé en ce moment. Ne vous méprenez pas!

J'oserais inviter M. Cardinal ainsi que M. le ministre Roberge à venir valider leurs perceptions de cette réalité qui est nôtre. Il m'est évident qu'ils auront à s'ajuster.

Alina Laverrière, maman de trois enfants d'âge scolaire, enseignante et présidente du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska »

Pour nous joindre

Présidente—Alina Laverrière : alinalaverriere@sehy.qc.ca

Deuxième vice-présidente—Julie

Lareau: julielareau@sehy.qc.ca

Trésorière—Roxanne Charlebois :

roxannecharlebois@sehy.qc.ca

Enseignante libérée—Marie-France Lemieux :

mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 15 à 16 h 15 (fermé de 12 h 30 à 13 h 30 les lundis et vendredis et de 11 h 30 à 12 h 30 les mardis et jeudis)

Suivez-nous
sur
Facebook!



Téléphone: 450-375-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

www.sehy.qc.ca

Dates à retenir

Conseil des délégués :

- Ordinaire: 8 octobre 2020 (détails à venir).

Assemblée générale :

- 20 octobre 2020 (heure et méthode à confirmer, selon l'évolution de la pandémie).

Conseil d'administration:

- 19 octobre 2020.

Conseil fédératif :

- 21, 22 et 23 octobre 2020, en visioconférence

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à marieevepicard@sehy.qc.ca.



Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!

Correction et mise en page par Marie-Ève Picard